

## COMMISSION LOGEMENT

### NOTE PREPARATOIRE DU 3 MARS 2021

**En cas de problème de connexion**, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105  
support@frv-sense.com

**HORAIRE** : le mercredi 3 mars 2021 de 10h à 12h.

**LIEU** : Pour rejoindre la visioconférence, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://amif-events.webex.com/amif-events-fr/j.php?MTID=m325b052d270cc14ff471c1df3af3adf2>

Numéro de la réunion : 181 624 2416

Mot de passe : P7hDZNHJp33

**Pour rejoindre par téléphone :**

Composer le 01-70-91-86-46

Code d'accès : 181 624 2416

**REFERENTS :**

Laurent BARON, maire du Pré-Saint-Gervais

James CHERON, maire de Montereau-Fault-Yonne

Yann DUBOSC, maire de Bussy-Saint-Georges

### SUJET :

**« L'instauration du permis de louer dans sa commune : mode d'emploi »**

**LES INTERVENANTS :**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Raphaël THOMAS-DESPESSAILLES, Ministère de la transition  
écologique**

*Responsable du pôle « parc locatif privé » au sein de la direction de  
l'habitat*



**Katy BONTINCK, Première adjointe à la ville de Saint-Denis**

*en charge de la santé, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne et  
de la rénovation urbaine*



**Sophia BOUFERROU, Plaine Commune**

*Chargée de mission observatoire du parc privé et coordination lutte  
contre l'habitat indigne*

## COMMISSION LOGEMENT

### NOTE PREPARATOIRE DU 3 MARS 2021

#### OBJECTIFS :

- Faire connaître le permis de louer et son fonctionnement.
- Expliquer les étapes pour mettre en place le permis de louer.
- Partager les bonnes pratiques et les points de vigilance des communes qui ont mis en place le permis de louer.

#### CONTEXTE/ACTUALITE :

Dans le cadre de son [Livre blanc Logement](#) publié en juillet 2019, l'AMIF avait préconisé dans sa proposition n°11 de développer la mise en œuvre du permis de louer. Ce dispositif a été implanté pour pouvoir lutter contre la mise en location de logements indignes, c'est-à-dire des logements qui ne respectent pas les critères de décence, et par extension pour lutter contre les marchands de sommeil. La loi ALUR a mis en place en 2014 ce permis de louer afin de réduire le nombre de logements en mauvais état. Quand ce dispositif est mis en place, la mairie est donc obligatoirement prévenue lorsqu'un propriétaire veut mettre son bien en location. Celui-ci dépose une demande en mairie et la commune peut faire appel aux services d'hygiène afin de vérifier que le bien est aux normes. Si le logement ne respecte pas les critères, alors la commune peut imposer au propriétaire la réalisation de travaux afin de rendre le logement conforme aux normes en vigueur. Toutefois, il est à signaler que cela représente un coût important pour la ville ou l'intercommunalité qui le met en place.

Villes franciliennes qui ont mis en place le permis de louer : Aubervilliers, Bagnolet, Bobigny, Champs-sur-Marne, Chelles, Clichy-sous-Bois, Colombes, Corbeil-Essonnes, Coulommiers, Courty, Dampmart, Etampes, Evry-Courcouronnes, Garges-lès-Gonesse, Gennevilliers, Gonesse, Grigny, La Courneuve, Les Pavillons-sous-Bois, Lagny-sur-Marne, Mantes-la-Jolie, Melun, Monterault-Fault-Yonne, Nangis, Noisiel, Pantin, Persan, Pierrefitte-sur-Seine, Puteaux, Roissy, Roissy-en-Brie, Saint-Denis, Stains Villiers-le-Bel, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Vaires-sur-Marne

#### PROPOSITION DE DEROULE :

**10H00 – 10h15** : Introduction de la séance par les élus référents

**10H15 – 10H45**: Intervention de Raphaël THOMAS-DESPESSAILLES, Responsable du pôle « parc locatif privé » au sein de la direction de l'habitat du Ministère de la transition écologique + questions/réponses

**10H45 – 11h15** : Interventions de Katy BONTINCK, Première adjointe à la ville de Saint-Denis en charge de la santé, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne et de la rénovation urbaine et de Sophia BOUFERROU et de Chargée de mission observatoire du parc privé et coordination lutte contre l'habitat indigne Plaine Commune + questions/réponses

**11H15 – 11H45** : Session de témoignages et questions/réponses avec les participants

**11H45 – 12H00** : Conclusion de la séance par les élus référents

## COMMISSION LOGEMENT

### NOTE PREPARATOIRE DU 3 MARS 2021

#### FONCTIONNEMENT DU WEBINAIRE :

1. Pour participer à la réunion virtuelle, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://amif-events.webex.com/amif-events-fr/j.php?MTID=m325b052d270cc14ff471c1df3af3adf2>
2. Si besoin, indiquez le **numéro de la réunion : 181 624 2416** et le **mot de passe : P7hDZNHJp33**
3. Veuillez télécharger et « autoriser » Cisco à s'exécuter.
4. Renseigner vos informations : nom/prénom/adresse mail
5. Cliquer sur « rejoindre la réunion »
6. **Veillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole** afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.

#### QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION :

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.). Si possible, demandez à vos proches de suspendre leurs utilisations et pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...)
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.